

**Ministère de la Région de Bruxelles-  
Capitale**  
**A.A.T.L. – D.U.**  
**Monsieur André VITAL**  
**Fonctionnaire délégué**  
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1  
**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 15/pfd/200413  
N/Réf : AVL/KD/SBK-4.23/s.443  
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

**Objet : SCHAERBEEK. Avenue Maréchal Foch. Abattage de 28 arbres et replantations de 66 arbres.**  
**Permis d'urbanisme (Dossier traité par M. P. Fostiez)**

En réponse à votre lettre du 30 septembre 2008, en référence, réceptionnée le 2 octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 15 octobre 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserve.

L'avenue Maréchal Foch se situe dans la zone de protection de l'Hôtel communal et est inscrite comme zictee au PRAS.

La demande, qui émane du 'Service Entretien de l'Espace public' de la Commune, vise l'abattage de 28 arbres et la replantation de 66 nouveaux sujets.

Vu le nombre important de fosses vides et l'état sanitaire peu satisfaisant des arbres restants, la Commune prévoit d'enlever les 28 *Crataegus monogyna* et de replanter 66 *Magnolias kobus* dans des fosses réaménagées, soit en bordure du côté pair : 13 arbres à abattre et 19 fosses vides à replanter; en bordure du côté impair : 20 arbres à abattre et 14 fosses vides à replanter.

La CRMS ne s'oppose pas à l'abattage des arbres existants. Elle s'interroge toutefois sur la pertinence de l'essence proposée par la Commune. En effet, le *Magnolia kobus* présente un port pyramidal très ramifié qui nécessite une taille régulière.

Elle suggère donc à la Commune de choisir une essence d'arbre d'alignement qui s'adaptera à la configuration de l'avenue Maréchal Foch et dont l'entretien sera moins exigeant.

***Par conséquent, la CRMS émet un avis favorable sur l'abattage des 28 sujets et sur la replantation de 66 nouveaux sujets, sous réserve de choisir une essence d'arbre d'alignement mieux adaptée.***

***Enfin, en l'absence d'informations relatives au réaménagement des fosses proprement dites, la CRMS ne peut se prononcer à leur sujet.***

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f.f.

C.c.: A.A.T.L. – D.M.S. (M. H. Vanderlinden)